

Démarche de prospective "Territoires 2040"

..... PROBLÉMATIQUE

Depuis sa création en 1963, la DATAR a réalisé de grands travaux de prospective pour imaginer les avenir possibles de la France et des territoires et concevoir les politiques d'aménagement correspondant à des enjeux de société. En 1971, on pense à « une image de la France en l'an 2000 » (qui a produit le très célèbre « Scénario de l'inacceptable ») ; dans les années 90, à l'exercice « France 2015 » ou par la suite à « Territoires 2020 ». Le programme « Territoires 2030 » lancé en 2004, s'il a permis de poursuivre la réflexion prospective, s'est cependant limité à des travaux thématiques qui n'ont pas permis la construction d'une vision globale de long terme.

Suite au travail de réflexion stratégique court-moyen terme que le délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), Pierre Dartout, a conduit depuis un an et qui se traduit aujourd'hui par la parution du rapport : « Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire », celui-ci a jugé nécessaire de relancer une grande démarche prospective « Territoires 2040 ». L'objectif est d'identifier les enjeux auxquels les territoires français vont être confrontés dans les prochaines années (20-30 ans) et concevoir les politiques d'aménagement qu'il faudra mettre en œuvre pour les relever et assurer le développement durable de notre pays.

..... DESCRIPTIF

La démarche « Territoires 2040 » sera officiellement lancée le 22 octobre 2009. Elle sera dirigée par Pierre Dartout, assisté de Patrick Crézé, directeur adjoint et de Stéphane Cordobes, conseiller en charge des études et de la prospective. La coordination de la démarche sera assurée par l'équipe prospective de la DIACT accompagnée de Martin Vanier, professeur de géographie comme conseiller scientifique. La mise en place d'un conseil scientifique animé par Philippe Estèbe, professeur de sciences politiques et de géographie, directeur de l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires européens (IHEDATE) permettra d'évaluer tout au long de la démarche les productions des groupes de travail. D'une durée de 16 mois, l'exercice qui se veut transversal, mobilisera l'ensemble des conseillers et chargés de mission de la DIACT ainsi que de nombreux experts extérieurs, universitaires et acteurs territoriaux.

Territoires 2040 consiste à appréhender ou imaginer les grands changements futurs, susceptibles d'avoir un impact sur les territoires, que ceux-ci soient subis ou choisis. Il s'agira également de mesurer leur incidence sur différents systèmes territoriaux et de concevoir les actions correctrices qui permettront de les maîtriser pour construire les territoires que nous souhaitons pour demain. Ce sont, pas moins, de 7 groupes de travail nationaux qui vont être mis en place en parallèle. Ils porteront respectivement sur :

- Le réseau des métropoles françaises dans l'économie-monde
- Les systèmes métropolitains intégrés, leviers de développement territorial
- Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux de grands flux
- Les bassins industriels, territoires à base économique productive
- Les villes intermédiaires et leurs espaces ruraux comme territoires de proximité
- Les territoires à base économique résidentielle et touristique
- Les espaces de faible densité démographique, à ressources agricoles et écologiques

Dans un deuxième temps, les hypothèses émanant de ces groupes de travail nationaux seront testées par la tenue de séminaires avec des acteurs locaux dans des territoires représentatifs des systèmes considérés.

Les résultats finaux de ces travaux seront présentés en janvier 2011. De plus, chacune des grandes étapes de la démarche donnera lieu à la présentation de résultats intermédiaires au travers d'événements et de publications (monographies des systèmes territoriaux, panorama des facteurs de changement, description des scénarios et enjeux, etc.).